

La Ville s'octroie le Cirque Royal

ANAÏS SORÉE ET DIDIER BÉCLARD

Le collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Bruxelles proposera au conseil communal d'attribuer la concession de l'exploitation du Cirque Royal à l'ASBL Brussels Expo.

En juin de l'année dernière, le collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Bruxelles avait décidé de résilier le bail commercial qui le liait au centre culturel Le Botanique, dépendant de la Communauté française, pour l'exploitation du Cirque Royal. Le collège a décidé de proposer au conseil communal d'attribuer la concession de l'exploitation du Cirque Royal à Brussels Expo, ASBL qui dépend de... la Ville de Bruxelles. Cette nouvelle concession prendra effet à l'été 2017 et pour une durée de 27 ans.

L'an dernier, le Collège avait attribué la concession à Brussels Expo, décision que le Botanique a contestée devant le Conseil d'État. Le centre culturel a obtenu gain de cause, la Ville n'ayant pas respecté son obligation de faire un appel d'offre. Elle a rectifié le tir en publiant un appel d'offre taillé sur mesure pour Brussels Expo. Le Botanique ne souhaite pas réagir actuellement à la décision du Collège mais n'exclut pas un recours une fois que le conseil communal aura officialisé son choix. Il semble en effet qu'il y ait, à tout le moins, un conflit

d'intérêt, la Ville s'octroyant en quelque sorte la concession à elle-même.

Féodalisation

Deux offres ont été remises au collège communal, celle de Brussels Expo, présidée par l'échevin du Tourisme et des Grands événements, Philippe Close (PS) et celle du Botanique qui a présenté un projet en partenariat avec la société privée Sportpaleis d'Anvers. « Cette annonce n'est pas une surprise, souligne un acteur du secteur qui préfère rester anonyme. On se doutait bien que la Ville allait choisir Brussels Expo. Ce sont les mêmes personnes. Mais je ne suis pas convaincu de la stratégie entertainment de la Ville qui consiste en une multiplication des salles. C'est une stratégie agressive qui vise à écraser le Sportpaleis d'Anvers et Forest national. Mais est-ce bien le rôle des pouvoirs publics de féodaliser ce secteur ? »

La prise en main du Cirque Royal par la Ville de Bruxelles s'inscrit dans une stratégie visant à disposer d'un portefeuille de salles susceptibles d'accueillir des artistes à chaque étape de leur carrière. La Ville gère en effet La Madeleine (1.100 places), (bien-tôt) le Cirque Royal (2.000 places) et le Palais 12 (jusqu'à 18.000 places). Concernant ce dernier, Brussels Expo s'est déjà attiré les foudres (et les représailles) de Live Nation, principal organisateur de concerts du pays, en « débauchant » le groupe Muse en mars dernier.

Le Botanique ne souhaite pas réagir actuellement à la décision du Collège mais n'exclut pas un recours une fois que le conseil communal aura officialisé son choix.